

Réunion du 08 mai 2019 à 09 heures 00

Convocation en date du 03 mai 2019.

Sont présents : M. BECARD Nicolas, M. BILLEPINTE Thierry, Mme CAMICAS Anne-Marie,
M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUE Olivier, Mme GAYRIN Laure, M. HARDUYA Franck,
M. LABORDE Patrick, M. PAGES Lilian.

Absent : aucun.

Secrétaire de séance : Mme CAMICAS Anne-Marie.

Le procès-verbal de la réunion du 09 avril 2019 est lu, approuvé et signé par tous les conseillers présents.

ÉLECTION EUROPÉENNE

Au vu des 34 listes de candidats, nous avons dû acheter des matériaux pour confectionner les panneaux manquants pour un coût de 173, 00 €.

Lors de la dernière commission de révision des listes électorales, M. Louis CAUZETTE nous a informés de sa démission. Le Tribunal de Grande Instance a nommé M. FORT Bernard à sa place.

Désormais, nous avons 201 votants sur la commune plus un votant européen qui participera uniquement à l'élection municipale.

Pour l'élection européenne, le dimanche 26 mai 2019 de 8h00 à 18h00, le bureau sera composé de :

M. Marc DUCOURNAU, président
Mme Anne-Marie CAMICAS, secrétaire
Mrs Patrick LABORDE et Olivier FAUQUÉ, assesseurs
Mme Laure GAYRIN et M. Lilian PAGES, scrutateurs.

Les permanences sont organisées ainsi :

De 8h 00 à 10h 30 : M. Marc DUCOURNAU, Mme Anne-Marie CAMICAS
De 10h30 à 13h00 : Mrs Patrick LABORDE et Olivier FAUQUÉ
De 13h00 à 15h30 : M. Lilian PAGES, Mme Laure GAYRIN, M. Nicolas BECARD
De 15h30 à 18h00 : M. Nicolas BECARD, M. Franck HARDUYA, M. Thierry BILLEPINTE.

LIAISON du GR 65 (chemin de St Jacques de Compostelle) au SENTIER de l'ADOUR

Suite à la demande de Philippe et Véronique BIÉRENT, une réunion préparatoire a eu lieu le 23 avril 2019 en présence de

M. Michel PETIT, maire de Saint Mont et Président de la Communauté de Communes Armagnac Adour,
M. Pierre PINAUT représentant du SMAA, de la Maison de l'Eau responsable du Sentier de l'Adour,
M. Bernard CORTESE de l'Office de Tourisme,
M. Lionel GRANIER, maire de Saint- Germé,
Mme Chantal REY et M. José ORTEGA représentants de la Fédération Française de Randonnée Pédestre

afin de définir un tracé et une marche à suivre pour la création de la liaison entre le GR 65 et le Sentier de l'Adour qui permettrait aux pèlerins de rejoindre Lourdes.

L'entretien et le panneautage de ce chemin seraient à la charge de la Communauté de Communes et du Pays Val d'Adour.

VOIRIE

Lors de la dernière réunion intercommunautaire, deux projets concernant les bourgs centre ont été présentés, pour un coût de 200 000 € chacun.

Ce coût sera déduit du budget annuel pour la voirie alloué à chaque bourg.

Pour les autres communes, le budget restera le même que celui de 2018.

PLUI

La dernière réunion à Aignan pour la présentation du PADD a fait apparaître trop de réticence et de désapprobation pour le projet présenté, et cela pour la majorité des représentants des communes. Le projet sera remanié au vu des propositions émises.

Le planning prévu au départ sera repoussé pour une préparation plus conforme aux souhaits des élus qui souhaitent ne pas imposer de règlements supplémentaires à ceux prévus et incontournables du SCOT.

BORNE INCENDIE

Dans le cadre du projet de couverture incendie de la commune, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité des membres présents, la pose d'une borne incendie à proximité du camping pour un coût d'environ 2100 €.

Cette borne incendie couvrira aussi les constructions en bordure de la voie communale n°6.

ACCUEIL PÈLERINS

Au vu du passage de nombreux pèlerins sur la commune, le Conseil Municipal a décidé de construire un local pour leur permettre de s'abriter et de pique-niquer par mauvais temps.

Ce local pourra également servir à tous les habitants de la commune pour leurs moments festifs en complément de l'utilisation de la salle des fêtes.

Après étude des différents devis et concertation, le Conseil Municipal, à la majorité,

- a décidé

De réaliser cet « accueil pèlerins »
d'inscrire cette dépense sur le budget 2019
de solliciter une subvention auprès de la Région
de solliciter une subvention au titre de la DETR
de solliciter une subvention au titre de la DDR (Conseil Départemental)
d'autoriser Monsieur le Maire à rédiger et signer tous documents afférents à cette délibération.

- a accepté le plan de financement comme suit :

Autofinancement	45 %	11 170, 57 €
Région	25 %	6 205, 86 €
DETR	20 %	4 964, 69 €
DDR	10 %	2 482, 34 €

- a octroyé :

la partie maçonnerie à l'entreprise SAS CASTAGNOS pour un montant de 13 215.95 € H.T.
la partie charpente, couverture à l'entreprise LACOSTE pour un montant de 10 747.29 € H.T.
la partie électricité à M. CLAVÉ pour un montant de 860.22 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Pour des raisons de praticité et de sécurité, l'estrade à l'intérieur de la salle des fêtes sera retirée et rangée dans le local du cimetière.

La réunion s'achève à 11 h 00.

M. BECARD Nicolas

BILLEPINTE Thierry

Mme CAMICAS Anne-Marie

M. DUCOURNAU Marc

M. FAUQUE Olivier

Mme GAYRIN Laure

M. HARDUYA Franck

M. LABORDE Patrick

M. PAGES Lilian